Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260605-D2026050-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Clotilde LAVISSE, Maire d'Arzano.

Etaient présents : LAVISSE Clotilde, AUFFRED Clément, SYLVESTRE Jean-Yves, CORNIERE Aurélie, LE POGAM Pierre, FEREZ Crystel, DANIEL Stéphane, DANIEL Louise, GRAGNIC Marie-Annick, MOELO Mickael, FLECHER Quentin, DE PENFENTENYO Aude

Excusés :
LE ROCH Marie-Françoise ayant donné procuration à CORNIERE Aurélie
CLERO Ewen ayant donné procuration à FEREZ Crystel
NOUAILLE DEGORCE Stéphanie ayant donné procuration à LAVISSE Clotilde

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
15	12	15

Secrétaire de séance : ***Louise DANIEL***

Date de convocation : 29/05/2026 **Date d'affichage** : 08/06/2026

Objet de la délibération : Jeunesse : contrats animation pour l'été

Les séjours organisés par l'animateur jeunesse sont toujours un succès et les jeunes sont toujours très demandeurs de ce type d'animation.

Souhaitant proposer plusieurs séjours durant l'été, la demande de l'animateur du foyer concerne plusieurs recrutements :

- Le recrutement d'un(e) stagiaire BAFA sur un planning morcelé sur 3 semaines.

Comme l'année précédente, il est proposé de définir sa rémunération comme suit :

- 35€ par journée classique
- 45€ par journée en mini-séjour.

Il est notamment prévu que le stagiaire BAFA effectue un mini-camp de 4 jours. Le reste du planning reste encore à préciser.

- Le recrutement en contrat d'engagement éducatif (CEE) pour un séjour de 4 jours en août.

A titre indicatif, La rémunération par jour de l'employé ne doit pas être inférieure à 51,08 € (brut).
Si les fonctions supposent une présence continue auprès des jeunes, la nourriture et l'hébergement sont intégralement à la charge de l'organisateur.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
APPROUVE l'accueil d'un stagiaire BAFA au foyer des jeunes pour les mois de juillet/août 2026,
DECIDE d'octroyer aux stagiaires BAFA la rémunération énoncée ci-dessus au titre d'indemnité de stage,
APPROUVE le recrutement en contrat d'engagement éducatif (CEE) pour un séjour de 4 jours en août

Vote : 15 voix pour

MAIRIE D'ARZANO 29300 (Finistère)

Pour extrait certifié conforme
Clotilde LAVISSE
Maire d'Arzano